



Blonay, le 23 juin 2023

Préavis N° 21-2023 concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.- TTC

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 20 juin 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 21-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (64 oui, 0 voix contraire et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1) ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'075'000.- TTC ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 23 juin 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi



Ariane Wunderli